



Section départementale du SNUipp-FSU 95

Cergy, 12 septembre 2016

à Madame l'Inspectrice d'académie
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale

Objet : Rattachement administratif et indemnité REP pour les enseignant-e-s référent-e-s

Madame l'Inspectrice d'académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Lors de la CAPD du 14 avril dernier, nous avons de nouveau soulevé la question de l'indemnité REP pour les enseignant-e-s référent-e-s rattaché-e-s administrativement dans une école hors éducation prioritaire mais qui exercent de fait en éducation prioritaire.

Vous aviez alors annoncé que ces enseignant-e-s seraient réaffecté-e-s sur une école en éducation prioritaire afin qu'ils/elles puissent bénéficier des indemnités. Or, il semble qu'à ce jour, ces réaffectations administratives n'aient pas été faites.

Nous vous demandons donc Madame l'Inspectrice qu'elles soient enregistrées le plus rapidement possible, conformément à ce que vous aviez annoncé.

Veillez recevoir, Madame, l'expression de nos respectueuses salutations et croire à notre attachement au Service Public d'Éducation et au dialogue social.

*Véronique Houttemane
Secrétaire départementale
SNUipp-FSU 95*